



VILLE D'ANDENNE

NOTE D'EXECUTION

Séance du Conseil communal du 20 novembre 2023

Présents:

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE,
Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON,
Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur
Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN, Monsieur Eddy SARTORI,
Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN.

Date :	21 novembre 2023
N. Réf. :	DJTMP/VB.jd/2023.11.410
Objet :	Marché public 357/OR/S/DJTMP/NS - Octroi de crédits aux communes dans le cadre du "Plan Oxygène" mis en place par le Gouvernement wallon - Centrale d'achat - C.R.A.C. - Confirmation d'adhésion à la Centrale d'achat

- **Direction juridique et territoriale (VB)**
- **Direction des Services financiers**
- **Groupe(s) en copie : Cabinet de Vincent SAMPAOLI, Direction Générale, Direction juridique et territoriale (PT)**

a) Le Conseil communal prend connaissance d'une note de la Direction Juridique et territoriale/Marchés publics, laquelle dispose comme suit :

"Les éléments-clés de ce dossier se présentent comme suit :

1/ Le Conseil communal, en séance du 18 juillet 2022, a décidé :

- *d'adhérer à la centrale d'achat du C.R.A.C. relative à l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du "Plan Oxygène" mis en place par le Gouvernement wallon ;*
- *de fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la commune la centrale pour la période 2022 à 2026, de la façon suivante : droit de tirage global sollicité de 6.936.500 €, soit à concurrence des montants suivants par année :*
 - 2026 : 693.650 €
 - 2025 : 1.040.475 €
 - 2024 : 2.080.950 €
 - 2023 : 1.734.125 €
 - 2022 : 1.387.300 €

2/ Par courrier du 18 octobre 2023, le C.R.A.C. informe la Ville d'ANDENNE que, par décision du 5 octobre 2023, le Gouvernement wallon a décidé de lui octroyer, dans le cadre du Plan Oxygène, le montant de 2.162.620 € dédicacé à la tranche 2023 du droit de tirage.

3/ La DJT/MP a analysé le dossier sur base des documents communiqués :

- la durée du crédit est de 20 ans à compter du 1 décembre 2023 ;
- le C.R.A.C. rembourse les intérêts "jusqu'en 2036" ;
- la Ville remboursera le capital pendant la durée totale du crédit et, à compter de 2036, les intérêts ;
- la Ville n'a pas encore reçu le tableau d'amortissement ;
- l'adjudicataire du marché public est ING ;
- la marge d'ING est de 110 points de base sur le taux IRS au moment de la consolidation ;

4/ Il est proposé au Conseil communal, sur base de la proposition du C.R.A.C. :

- de confirmer son adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes pour la seule année 2023 et aux conditions suivantes :
 - financement partiel du droit de tirage de la seule année 2023 ;
 - durée du crédit de 20 ans ;
 - prise en charge des intérêts par la Région via le Compte C.R.A.C. jusqu'en 2036, voire également de 15% du capital ;
 - garanties : les crédits sont accordés moyennant l'engagement, par délibération du Conseil communal, des communes bénéficiaires de faire verser directement en compte ING les additionnels au précompte immobilier en provenance du Service Public Wallonie ;
- de fixer de manière irrévocable le montant de 2.162.620 € sollicité par la Commune pour cette année 2023 ;
- de faire verser les recettes utiles et relatives aux additionnels au Précompte immobilier sur le compte ING porteur du crédit octroyé et ce, pour la durée de celui-ci ;
- d'adopter la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon.

5/ Un avis de légalité est requis de la Directrice financière pour assurer la complétude du dossier à présenter au Conseil communal ; il a été sollicité par mail en date du ??? 2023 par la DJT/MP.

6/ Veuillez noter que ce dossier n'est soumis à tutelle générale d'annulation".

b) Le Conseil communal décide, sur base des informations transmises par le C.R.A.C. :

- de confirmer son adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes pour la seule année 2023 et aux conditions suivantes :
 - financement partiel du droit de tirage de la seule année 2023 ;
 - durée du crédit de 20 ans ;
 - prise en charge des intérêts par la Région via le Compte C.R.A.C. jusqu'en 2036, voire également de 15% du capital ;
 - garanties : les crédits sont accordés moyennant l'engagement, par délibération du Conseil communal, des communes bénéficiaires de faire verser directement en compte ING les additionnels au précompte immobilier en provenance du Service Public Wallonie ;
- de fixer de manière irrévocable le montant de 2.162.620 € sollicité par la Commune pour cette année 2023 ;

- *de faire verser les recettes utiles et relatives aux additionnels au Précompte immobilier sur le compte ING porteur du crédit octroyé et ce, pour la durée de celui-ci ;*
- *d'adopter la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon ;*
- *de charger le Collège de l'exécution de la présente délibération.*

c) A cet égard est prise la délibération ad hoc.

Bien cordialement.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS